

MAIRIE DE ST BOMER LES FORGES (Orne)

L'an deux mil vingt deux, le dix mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mr Didier LERALLU, Maire.

Étaient présents : Mme RIFLET Virginie, M. LOUVEL Michel, Mme GUÉRIN Béatrice, M. QUILLET Louis, MM. PHILIPPE Vincent, DESAUNAY Pascal, MMES ÉLIE Stéphanie, GUERIN Virginie.

Étaient absents : M. MARGERIE Jean-Claude (avait donné procuration à Mme RIFLET Virginie), Mme CERNÉ Arlette, Mme LEVERRIER Sylvie, Mme FOURNERIE Pascale (avait donné procuration à M. LERALLU Didier), M. DESVAGES Pascal (avait donné procuration à M. LOUVEL Michel), M. DELAUNAY Emmanuel.

Secrétaire : Mme ELIE Stéphanie

SERVICE TECHNIQUE-ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR TONDEUSE

Des devis ont été sollicités pour l'achat d'un nouveau tracteur tondeuse mais ils n'ont pas tous été reçus en mairie. Cette question est donc reportée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

RENOVATION CANTINE SCOLAIRE-CHOIX DES ENTREPRISES

M. Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars dernier lançant une consultation auprès de plusieurs entreprises concernant la rénovation de la cantine scolaire (isolation et remplacement du bardage extérieur, éclairage intérieur LED).

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le vendredi 6 mai 2022 en vue de l'ouverture des plis. Deux entreprises ont répondu pour l'isolation et le remplacement du bardage extérieur et une seule pour l'installation d'un éclairage intérieur LED. Les offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'entériner la décision de la commission d'ouverture des plis et retient :
 - L'entreprise LEROUX Matthieu (St Bômer-Les-Forges) afin d'effectuer les travaux d'isolation et remplacement du bardage extérieur pour un montant de 17 863.30€ HT soit 21 435.96€ TTC.
 - La SARL EJS (Domfront en Poiraise) concernant l'installation de l'éclairage LED pour un montant de 1 810€ HT soit 2 172€ TTC.
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.
- autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux et à leur financement.

RESEAU DES MEDIATHEQUES DU DOMFRONTAIS

CARTE PROFESSIONNELLE GRATUITE POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le réseau des médiathèques du Domfrontais offre la possibilité aux collectivités de bénéficier d'une carte gratuite leur permettant d'emprunter des documents. C'est notamment le cas pour le Relais Petite Enfance et la Halte-garderie de Domfront en Poiraise ou encore la MAM de Lonlay L'Abbaye.

Par souci d'équité, la commission culture de Domfront en Poiraise étudie la mise en place d'une carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles qui leur permettrait d'emprunter des documents jeunesse pour les enfants qu'elles accueillent.

Compte-tenu du fonctionnement coopératif, l'accord de toutes les communes membres du réseau est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ donne un avis favorable à la mise en place de cette carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles.

LOCATION APPARTEMENT 2 IMPASSE DU VERGER (1er étage)

L'appartement sis 2, impasse du Verger est reloué depuis le 1^{er} mai 2022. Le loyer mensuel s'élève à 308.25 euros.

FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une participation financière au Conseil Départemental d'un montant de **615.60€** (0.60€x 1026 habitants) dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (aide au maintien des énergies, de l'eau et du téléphone...).

AGRANDISSEMENT DU « RELAIS LIVRES » DE ST BOMER

M. le Maire rappelle qu'afin d'agrandir le « Relais Livres » situé dans la salle culturelle, il est proposé de démolir le mur entre ce dernier et une des salles de musique.

Des devis ont été sollicités pour la démolition du mur mais aussi pour équiper le « Relais Livres » de nouveaux rayonnages et petits équipements (Bacs à albums, banquette 3 places et bibliothèque mobile).

M. le Maire explique qu'une demande de subvention pourra être déposée auprès de la Médiathèque départementale de l'Orne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient le devis de l'EURL LAUNAY Marc (St-Bômer-Les-Forges) afin d'effectuer les travaux de démolition du mur pour un montant de 977.60€ HT soit 1 173.12€TTC.
- Et ceux de l'entreprise DPC (Bressuire), un pour l'achat de rayonnages pour un montant de 2 387.23€HT soit 2 864.68€TTC et l'autre pour l'acquisition de divers petits équipements pour la somme de 894.92€HT soit 1 073.90€TTC
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2022.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Médiathèque Départementale de l'Orne,
- Autorise M. le Maire ou ses adjoints, à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux et à leur financement.

DEMANDE DE SUBVENTION-CLIC DU BOCAGE

Le Clic du Bocage (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) a adressé en mairie une demande de subvention pour l'année 2022. Il a été mis en place pour faciliter les démarches des personnes de 60 ans et plus et des adultes handicapés. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette requête.

TENUE DU BUREAU DE VOTE LORS DES ELECTIONS LEGISLATIVES

En vue des élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin prochains, le planning de tenue du bureau de vote est établi selon les disponibilités de chaque conseiller.

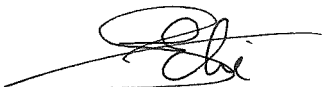
QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal :

- ✓ Note que des aménagements sont à l'étude avec les services du Département pour réduire la vitesse sur la RD N°56 (des Forges vers le bourg).

Pour publication et affichage,

Le Secrétaire,



Le Maire,



LERALLU Didier.